



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 4 avril 2025

Date de convocation : 31 mars 2025	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1^{er} adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 7 / Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : - Monsieur BONDIER Daniel – Maire - Monsieur LACROIX Eddy – 1^{er} adjoint au Maire - Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^e adjointe au Maire - Madame GAGNEUX Amandine – Conseillère municipale - Monsieur BLANC David – Conseiller municipal - Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – Conseiller municipal - Monsieur PERRIN Michel – Conseiller municipal	
Membre de l'assemblée délibérante absents excusés et représentés: - Madame RAMELET Marie-Odile – 3^e adjointe au Maire – pouvoir donné à M. BONDIER Daniel - Madame MORAND Valérie – Conseillère municipale – pouvoir donné à M. BLANC David - Monsieur MULLIEZ Bruno – Conseiller municipal – pouvoir donné à M. CURNILLON Jean-Philippe - Monsieur MESSENGER Christian – Conseiller Municipal – pouvoir donné à M. PERRIN Michel	
Membre de l'assemblée délibérante absents et non représentés : - Madame VUILLOT Frédérique – Conseillère Municipale - Madame LAGRANGE Anne-Laure – Conseillère municipale	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Répercussion d'un achat de clé pour le Colombier des Arts à la CCBHS
3. Projet polliniz' acteurs
4. Retour sur la réunion de transfert eau / assainissement
5. Renouvellement adhésion au service E-Lum
6. Comptes rendus de réunions
7. Questions diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et en prend la présidence.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a souhaité ajouter à l'ordre du jour le conventionnement pour le service ELUM. Cette demande d'ajout est acceptée, le conseil municipal pourra en délibérer.

1. **Présentation puis approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 14 mars 2025 :**

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, présenté aux élus municipaux, est approuvé à la **MAJORITÉ** moins une abstention (Madame Anne-Marie ANSTETT, absente lors de la dernière réunion du conseil municipal).

2. **RépercuSSION d'un achat de clé pour le Colombier des Arts à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :**

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille quant à la nécessité d'obtenir trois clés supplémentaires pour l'espace culturel intercommunal « Le Colombier des Arts » et ce pour des raisons de sécurité. La clé faisant partie intégrante d'un organigramme sécurisé, seule la commune a la capacité de procéder à une nouvelle commande. En conséquence une facture de 184,14 €uros est à présenter à la communauté de communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à **L'UNANIMITÉ**, pour cette refacturation.

3. **Projet Polliniz ' acteurs :**

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2^{ème} adjointe au Maire, présente aux élus municipaux un projet complémentaire à celui du jardin de la biodiversité qui verra le jour après la fin des travaux de rénovation du site de la médiathèque intercommunale.

Ce projet serait à nouveau conduit conjointement avec le CPIE puisque l'idée est à son initiative. En effet, l'Union Régionale des CPIE de Bourgogne-Franche-Comté a proposé à chaque CPIE de choisir une commune dans son périmètre d'intervention, pour mettre en œuvre ce projet portant sur l'action des pollinisateurs. Il est en effet indiscutablement prouvé que ces derniers rendent un service inestimable à la reproduction des plantes à fleurs. Parmi les pollinisateurs, les abeilles sauvages en représentent une immense partie. On en compte un peu moins de 1000 connues (dont une seule domestique). Leur déclin est aujourd'hui incontestable et devient une préoccupation majeure à tous les niveaux.

Le Plan National d'Action en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 présentent des mesures à la portée des acteurs du territoire, c'est dans ce cadre que le projet a vu le jour en Bourgogne Franche-Comté. Ses objectifs sont simples :

- Sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire (et notamment de la commune) aux enjeux de la pollinisation et de la préservation des abeilles sauvages,
- Faire émerger des actions de sauvegarde et/ou de restauration d'habitats favorables aux abeilles sauvages.

La commune de Plaineoiseau a été sélectionnée pour mettre en œuvre ce projet compte tenu de son implication et de son action en faveur du maintien et du développement de la biodiversité sur son territoire. L'objectif est de développer des actions concrètes en faveur des abeilles sauvages, simples, efficaces, visibles et à la portée de tous sur le territoire de la commune. Plusieurs ateliers pourraient ainsi être proposés à la population :

- Un diagnostic de terrain pour évaluer l'état actuel des milieux et leurs capacités d'accueil des abeilles sauvages
- Une sensibilisation de la population aux abeilles sauvages : la commune aura la possibilité de choisir entre deux interventions grand public ou quatre interventions en direction des scolaires.
- Un groupe de travail constitué d'un collectif mixte, rassemblant habitants, élus et professionnels.

Il est précisé que la coordination, la valorisation et la communication sont majoritairement effectuées par le CPIE.

Un Budget Prévisionnel faisant état des coûts de travail du CPIE pour chacun des ateliers s'élève à : 9600 € avec un financement à hauteur de 84 % par l'URCPIE et ses financeurs (Conseil Régional, DREAL, fondation EDF). Le reste à charge de la commune serait de 16 %, soit 1500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à **L'UNANIMITÉ** à ce projet.

Madame Amandine GAGNEUX, conseillère municipale, quitte la séance du conseil Municipal à 18h45, pour des raisons familiales, et donne pouvoir à Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire.

4. Retour sur la réunion transfert eau / assainissement :

Monsieur le Maire rend compte aux élus municipaux d'une réunion qui s'est tenue le 31 mars dernier à Bletterans portant sur le projet de transfert à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de la compétence assainissement collectif. Notre commune étant directement concerné par le sujet pour une partie importante du village. Cette réunion s'est tenue en présence de l'Ascomade (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement).

Il est noté que seule cinq communes (Bletterans, Commenailles, Le Louverot, Plainoiseau et Sellières) du territoire de Bresse Haute Seille (sur un total de 54 communes) assurent en gestion propre et directe l'assainissement collectif. Toutes ces communes sont favorables au transfert de la compétence.

Une chargée de missions à la CCBHS, Madame Reymond, dédiée notamment au sujet, a été recrutée fin 2024. Son activité consistera en une analyse fine des coûts pour ces assainissements, tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle a pu rendre compte des entretiens réguliers réalisés par les collectivités ainsi que des travaux lourds à prévoir. Son analyse s'est appuyée notamment :

- Pour l'aspect technique, sur l'expérience de gestion exercée par les communes avec les suivis de Territoire Ingénierie du Jura
- Pour l'aspect financier sur les R.P.Q.S. (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), et sur les schémas directeurs d'assainissement, qui, lorsqu'ils existent, font état des travaux nécessaires à un bon fonctionnement.

Les intérêts fonctionnels d'un tel regroupement ont également été présentés aux élus.

Avec cette prise de compétence, un budget dédié à l'Assainissement Collectif serait établi au niveau de la communauté de communes Bresse Haute Seille.

Monsieur le Maire précise qu'un vote négatif de la part des communes disposant d'un assainissement autonome serait malvenu car il réduirait à néant l'avancement du dossier. Il conviendrait d'éviter une situation analogue lors de la précédente présentation. Cet argument est soutenu par **Monsieur le Président** de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, Jean-Louis MAITRE.

Monsieur le Maire informe les élus que pour notre commune, 150 000 €uros d'investissement sont sans nul doute à prévoir dans les années à venir et d'autres les années d'après. La volonté in fine étant de supprimer toutes les eaux parasites.

5. Dispositif E-Lum :

Monsieur le Maire fait part de la demande de renouvellement du service E-Lum adressée par le SIEDEC. Il est rappelé que le dispositif E-Lum permet une gestion des lampes de chaque rue de la commune, avec une intervention rapide lorsque des ampoules sont à changer.

La convention, d'une durée initiale de 6 ans, avait pris effet le 2 juillet 2019 et arrive à échéance le 2 juillet 2025. Le SIEDEC propose son renouvellement pour les 6 prochaines années. Le coût : 18 € par an et par point lumineux (90 points au total pour la commune) pour 2025. Ce coût sera révisé annuellement.

Ce dispositif est parallèle aux travaux dans lesquels la commune est aussi engagée : renouvellement de l'éclairage public vétuste par tranche. Une dernière tranche est à faire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à **L'UNANIMITÉ** au renouvellement de la convention et **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la nouvelle convention à effet du 2 juillet 2025 pour une durée de six ans.

6. Source du Hameau de Jonay :

Monsieur le Maire informe les élus d'un contentieux en cours avec une famille en droit d'eau à la fontaine de Jonay ; cette dernière ne coulant plus. Il a demandé aux ayants droits les documents notariés concernant les droits d'eau. Une réunion se tiendra avec les demandeurs et leur avocat le jeudi 17 avril 2025 en mairie.

Il est rappelé que le village est adhérent à un syndicat intercommunal de gestion de l'eau publique de la Haute Seille depuis les années 70.

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2^{ème} adjointe au Maire, quitte la séance du conseil Municipal à 19h15, pour des raisons familiales.

7. Comptes-rendus de réunions :

Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire, et Vice-Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, informe les élus que :

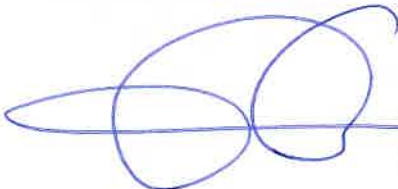
- Des travaux majeurs de rénovation de l'ensemble du site médiathèque intercommunale de Plainoiseau débiteront fin 2025. Il informe que durant ce temps de travaux, les permanences France Service, se tiendront en mairie. Pour le maintien du service de lecture publique, aucune décision n'est encore arrêtée (médiathèque « hors les murs », transfert en partie de la médiathèque, interruption du service sur site le temps des travaux, ...). Les options sont en cours de concertation et d'étude.

- Le vote du budget communautaire a eu lieu. Il est bien tenu pour l'exercice budgétaire écoulé ; aucune augmentation de taxe n'a été votée. Il est à noter que le projet « réfection de la médiathèque de Plainoiseau » est l'un des trois projets phares du territoire pour l'année 2025 (les deux autres étant le site périscolaire à Voiteur et le projet « Cité des Vins » à Château-Chalon).

Monsieur le Maire remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,


Daniel BONDIER



Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,


Eddy LACROIX